

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.11.2016

Tous les conseillers sont présents.

1. Modification de crédits budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget 2016.

Section de fonctionnement

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	60621	COMBUSTIBLES	-1600 ,00
65	65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	2100,00
022	022	DEPENSES IMPREVUES	-900.00
66	66111	INTERETS DES EMPRUNTS	400

Section de d'investissement

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OP.	NATURE	MONTANT
16	1641	OPFI	EMPRUNTS PART EN CAPITAL	3350.00
23	2313		CONSTRUCTIONS	-3350.00
20	2051		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES LOGICIELS	2600.00
21	2151		INSTALLATIONS MATERIEL	-2600,00

2. Indemnité de conseil au receveur municipal

Le conseil municipal décide :

- de demander le concours de Monsieur Jean-Pierre ROY, Inspecteur Divisionnaire, responsable de la Trésorerie de Sarrebourg à compter du 01 mai 2016, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ; et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Décision adoptée par :

12 voix Pour

02 voix Contre (Fl. SINGERLE ; E. AUBRY)

3. Projet d'acquisition de terrain.

Le Maire informe qu'il a adressé un courrier le 03.11.2016 au président de la Com Com du Pays des Etangs, pour proposer l'acquisition par la commune du terrain cadastré section 12, parcelle 10 d'une contenance de 2 h 38 a 80 ca ; parcelle plantée de bois qui pourrait être exploitée par la commune.

Le conseil ne s'engage pas pour cette opération. Les conseillers souhaitent, dans un premier temps, attendre des informations complémentaires de la part des élus de la Communauté de Communes du Pays des Etangs (affaire portée à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire le 15.12.2016).

4. Information Téléthon 2016

L'Amicale de l'état major de la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Moselle a informé les maires du département du planning de passage de la caravane du téléthon.

A Réchicourt, son passage est prévu le 02.12. à 2 h 40.

5. Demande de subvention association « Les Restaurants du Cœurs »

Les conseillers après avoir été informés des termes du courrier du 27.10.2016 de l'Association départementale qui sollicite l'octroi d'une subvention :

- renvoient la décision au Centre Communal d'Action Sociale,
- demandent que les éléments suivants soient portés à la connaissance du président départemental de l'association :

1. La commune a participé en 2015 à l'action menée par les Restos du Cœur en donnant 80 « rations militaires » (laissées par des militaires en manœuvre dans la commune),
2. Le courrier de demande de subvention sera dirigé vers le CCAS pour décision.
3. Il n'est pas normal que les informations telles que le nombre de bénéficiaires de la commune et le coût généré pour l'attribution des repas soient spécifiées dans la lettre adressée au Maire.

6. Informations travaux. Entretien. Sécurité

Accessibilité des bâtiments : Les conseillers ont pris connaissance du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée et après en avoir délibéré, autorise le Maire à en formuler la demande de validation.

Travaux 2016 : Le programme de travaux prévu au budget 2016 est terminé. En projet la réhabilitation du logement du Rez-de-chaussée du bâtiment (ancienne poste) rue du stade. Devis estimatif proposé par la Sarl BOSTANCI : 7790.40€ TTC. Demander d'autres devis (Lorraine Polyvalence).

Taille d'arbres : Lecture du courrier de Monsieur Jacky MALNORY, à l'attention du Maire et de ses conseillers. Le demandeur expose un problème qu'il connaît avec les résidents de la maison voisine, se rapportant à la hauteur d'arbustes qu'il juge non réglementaire.

Les arbustes seront taillés par les ouvriers communaux en ce qui concerne le dérangement occasionné sur la voie publique (sécurité des piétons et des usagers de la route).

Sur le domaine privé ; ceci n'est pas du ressort de la collectivité. Inviter M. MALNORY à prendre l'attache d'un médiateur ou celle d'un huissier, pour constat.

Epaves de voitures : Malgré plusieurs rappels de la part du maire à l'encontre de son propriétaire, la voiture en état d'épave rue du Pont de Pierre n'est toujours pas enlevée du trottoir.

Il est demandé au Maire d'intervenir auprès des propriétaires M. ou Mme LENTZ Olivier pour faire enlever rapidement cette carcasse de voiture. Il en va de la sécurité des piétons et des automobilistes.

7. Initiative pour Noël

Les petites mains (Frida DUMONT & J.Christophe PERSY, Brigitte & Didier DEVANTAUX) s'activent à la réalisation des décorations de Noël. Elles seront installées au village et à la cité dimanche 04 décembre.

41 foyers se sont inscrits pour bénéficier de sapins de Noël offerts par la commune ; la commande est passée auprès de l'APE du collège de Moussey. Réception le 03.12. à 11 heures.

8. Compte rendu : commission mixte Moussey/Réchicourt le Château du 17.11.2016.

Alimentation en eau de la propriété HARBORTH : Le propriétaire doit se raccorder à la conduite publique (comme tout un chacun).

Inviter HARBORTH, les maires et adjoints des 2 communes à se concerter pour la finalité de cette affaire.

Droit de Prémption Urbain

Le bien, section 12, parcelles 95 et 97 appartenant à Mme SCHARMER – BOHNER, est en projet de vente à M. HARBORTH et la commune de Réchicourt sur laquelle il est situé, doit se prononcer si elle souhaite exercer ou non son droit de préemption dans cette vente.

Avant décision, une visite des lieux est nécessaire pour évaluer les biens concernés par cette vente : terrain bâti et non bâti et de l'opportunité de faire intervenir le droit de préemption.

Rendez-vous sur place le 28.11 à 9 heures.

Pour ce bien, Il est possible aussi de transférer la compétence du droit de préemption à la Cté de Communes (intéressée par un projet touristique avec VNF). Info CCPE à Emmanuel AUBRY.

9. Réunion du Conseil Municipal le 06.12.2016 à 18 h 30

Marie en sera la présidente de séance et proposera un débat autour des points suivants :

- . bilan des 3 années passées,
- . validation des grandes orientations,
- . projets à développer.

10. Michel se charge d'organiser une sortie à Langatte (bowling et repas) avec les conseillers, personnel communal et conjoints. Date arrêtée le 07 janvier 2017.

Le 28.11.2016

G. KELLE

